

STÉPHANE CALLENS

**Gouvernement et statistique sous la III<sup>e</sup> république**

*Publications des séminaires de mathématiques et informatique de Rennes*, 1983, fascicule 2

« Séminaires de mathématiques - science, histoire et société contemporaine », , p. 1-15

[http://www.numdam.org/item?id=PSMIR\\_1983\\_\\_2\\_A17\\_0](http://www.numdam.org/item?id=PSMIR_1983__2_A17_0)

© Département de mathématiques et informatique, université de Rennes, 1983, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la série « Publications mathématiques et informatiques de Rennes » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

Gouvernement et Statistique  
sous la III<sup>e</sup> République

Stéphane Callens  
26 juin 1983



On se propose d'évoquer -plus particulièrement autour des figures d'Emile Levasseur et d'Emile Borel-les deux projets qui ont amené le rattachement de la Statistique Générale de France à un Office du Travail puis aux services de la Présidence du Conseil.

Cette étude est le prolongement d'un travail antérieur sur les services centraux de Statistique entre 1780 et 1830.

Cette période voyait trois rattachements différents de ces services:

-Aux Finances, à l'époque de Necker: l'ajustement des législations financières et commerciales est alors le souci premier du gouvernement; les renseignements statistiques doivent permettre de mener à bien une réduction progressive de la pression fiscale et de la réglementation commerciale

-A l'Intérieur, sous le Directoire et le Consulat: le gouvernement se donne alors pour tâche d'encourager et de permettre une exploitation optimale des ressources et virtualités diverses du pays; ressources qui lui sont révélées par les mémoires statistiques dits des préfets.

-Au Commerce, sous l'impulsion de Thiers: le gouvernement prend les mesures d'accompagnement, comme le retrait progressif des barrières douanières, aux progrès de la Nation qui lui sont manifestés par la Statistique Générale de la France.

Ce fut en effet dès le début de cette période, vers 1780, que les attributions d'un service central de Statistique furent fixées.

1°/ D'abord l'étude de la population (Terray 1774).

2°/ L'information des acteurs économiques et sociaux, par des enquêtes, liées à des problèmes soulevés par la science économique, ou par des indices économiques.

Déjà Gournay avait formulé le souhait d'une création d'un bureau de renseignements fournissant les données utiles au "Public, au Commerce et aux Administrateurs" .

Et quand Turgot s'était opposé à d'Expilly il lui proposa de remplacer ses tableaux statistiques élaborés avec une volonté de connaissance qui n'était pas limitée par une science économique, par des enquêtes sur des sujets précis et par des indices; il faut par exemple préférer le nombre de feux à un dénombrement complet des habitants.

3°/ Ce service technique élabore un matériel dont on tire des signes d'excellence ou non de l'activité d'un gouvernement. L'idée avait déjà été défendue par Rousseau dans le Contrat Social(III,9) :il faut remplacer le débat sur les avantages respectifs de la Royauté, de l'Aristocratie, de la Démocratie par l'observation du signe d'un bon gouvernement comme l'est pour lui l'accroissement de la population.

4°/ Ce même matériel permet de situer les nations entre elles: ce fut à l'époque de Vergennes que les ambassadeurs commencèrent à se renseigner sur les forces vives d'une nation.

Population ,information des acteurs économiques et sociaux,sémiologie du bon gouvernement ,situation des nations;ces attributions assurent la continuité du fonctionnement d'un petit service technique sous la III<sup>e</sup> République,le Service de la Statistique Générale de la France.

Mais à deux moments ,le gouvernement va dire "Je ne sais plus", va avoir de nouvelles exigences d'enquête en considérant que l'information qui lui est apportée par les services traditionnels comporte de graves carences ou est inadéquate;ce qui amènera la formulation d'un nouveau dispositif statistique auquel se rattachera le petit service central déjà préexistant.

Le premier de ces dispositifs est l'office du Travail.C'est en 1891,sur un voeu du Conseil Supérieur de la Statistique ,que la Statistique Générale est placée sous l'autorité du directeur de l'office du Travail.Par rapport à l'ensemble de l'appareil gouvernemental,il s'agit d'un département spécialisé,prélude à un véritable ministère.Celui-ci se créera effectivement en 1906,comme ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.L'office regroupe des services d'études législatives, les organismes statistiques déjà existants(recensement,CSS,SGF), une statistique du travail et un "état civil" des personnes morales, des syndicats en particulier.Il se veut " le laboratoire et l'atelier des réformes sociales",choisissant une méthodologie statistique afin de soupeser l'opportunité,puis l'incidence d'une mesure législative.

Le second de ces dispositifs est attaché à la Présidence du Conseil. C'est en 1930, une première fois par décret, et en 1934, par la loi que la SGF est rattachée à la Présidence du Conseil, plus précisément à un sous-secrétariat " à l'économie nationale chargé d'assurer l'information et la documentation de la Présidence du Conseil pour toutes les questions d'ordre économique". Ce secrétariat comprend en outre le Conseil National Economique auquel la loi de 1934 vient adjoindre un Conseil National de la Main-d'oeuvre. Les services statistiques se trouvent ainsi recentrés, regroupés à la Présidence du Conseil qui se veut, dès lors, assurer une véritable direction de l'appareil gouvernemental.

Ces deux dispositifs nous offrent un vigoureux contraste:

- entre un gouvernement qui s'adjoit un office du Travail pour ajuster des lois sociales et où le rôle du Parlement est déterminant dans la mise au point de règles de droit;
- et un gouvernement qui surveille l'activité économique, prend des mesures conjoncturelles et fait plutôt confiance à " des techniciens de la mise au point formelle des règles de droit" (13) qu'aux délibérations parlementaires.

Si l'office du Travail prépare grâce à une instrumentation statistique des dispositions générales et durables du type de la loi sur les assurances sociales, l'instrument statistique dans les services de la Présidence du Conseil sert à préparer des décisions, des mesures de caractère particulier et conjoncturel, plutôt que des lois. Ce gouvernement pressé par l'urgence, se positionnant dans un repérage conjoncturel contraste donc avec un gouvernement muni de l'office du Travail, qui s'installe dans la durée et dispose de l'avenir par des mesures législatives .

#### L'office du Travail

Une commune préoccupation se manifeste en France et en Angleterre dans les années 1870: il faut remédier à la disparité, au manque d'homogénéité des différentes statistiques. L'effort de Galton porte sur le réglage d'une communauté scientifique composée de grandes sociétés statistiques à l'aune d'une méthode, d'une Grammaire de la Science.

Au contraire, en Belgique, en Allemagne l'homogénéisation de toutes les statistiques produites principalement par l'administration, se fait par une commission centrale administrative.

En France, cette nouvelle grammaire administrative est introduite grâce à l'action du Conseil Supérieur de la Statistique créé en 1885. "Il importe donc d'arrêter des classifications précises et des cadres uniformes, de s'entendre sur les méthodes, de prévenir les doubles emplois, d'éviter les lacunes, de coordonner les séries, de supprimer les contradictions, de mettre enfin les objectifs au même point." (22) Le Conseil Supérieur est un comité consultatif composé pour 2/3 de représentants de l'administration et du Parlement et pour 1/3 de membres de sociétés savantes. Levasseur, Jacques Bertillon, Cheysson, De Foville, Chervin, en sont les membres les plus actifs, et constituent un trait d'union entre la statistique-savoir enseigné et les pratiques administratives.

On attache généralement au nom de Levasseur le début de l'enseignement de la statistique en France avec une certaine consécration officielle. Il fut titulaire d'une chaire de statistique au Collège de France. Il entend par statistique "non une science, mais une manière précise d'étudier par groupes et de comparer les faits physiques et sociaux". Si les statistiques ne sont pas une science, nous dit Levasseur, l'étude de la population l'est par contre; et la connaissance de l'histoire des différentes institutions statistiques apparaît encore comme essentielle pour tout enseignement de la statistique. (3)(4) Le programme d'enseignement proposé par le Conseil Supérieur et destiné à des concours administratifs se compose de: l'élaboration des statistiques, l'organisation des bureaux de statistique, et d'éléments de démographie.

La statistique prônée et enseignée par Levasseur consiste en un ensemble de règles de fabrication et d'élaboration d'un "tableau qui instruit". Il faut recueillir les faits avec autant de précision et en aussi grand nombre que possible, choisir les faits, les ensembles, les classer d'objets qui sont les plus propres à exposer une situation, bien distinguer ce qui peut être l'effet du fonctionnement d'une institution d'un fait social; par exemple, il ne faut pas faire comme Buret qui prend l'augmentation du nombre de pauvres secourus par des associations de bienfaisance pour un accroissement du paupérisme alors qu'il ne s'agissait dans ce cas que du progrès des susdites associations.

L'enseignement de la statistique consiste avant tout en une grande leçon de soin et de méticulosité pour l'établissement des statistiques; celles-ci ne doivent pas être ni partisans (Block dans son "Traité de statistique" fait le procès des statistiques du Second Empire)(4) ni érudites, il ne faut pas prendre des agents trop instruits pour s'occuper sur le plan local de la collecte des questionnaires. Pour ce qui est du traitement des données recueillies, "le statisticien ne doit pas trop donner dans les mathématiques ...il court le danger de préférer les formes à la réalité concrète."(Block(4)) S'il ne doit pas être un savant mathématicien par contre " l'homme chargé de dresser une statistique doit être un savant dans l'ordre de connaissance dont traite son service , par exemple un pédagogue pour l'instruction , un économiste pour les finances , un démographe pour la population , un ingénieur pour les voies de communication." (Levasseur "La population française" , II p.35 ) (18)

Mais le Conseil Supérieur de la Statistique a surtout été le promoteur de l'office du Travail. Il y a un contre modèle à cet instrument d'une politique sociale :c'est la Commission Centrale à l'allemande;si le recensement par profession organisé par Bismarck en 1882 est cité en exemple sur un plan technique, le Conseil s'oppose à une trop grande connexion entre l'appareil administratif et les services chargés de l'élaboration d'une statistique du Travail. Il préconise donc la formule d'un office jouissant d'une relative autonomie, distinct de l'inspection du travail.

Le modèle positif avancé est le labor department américain (bureau fédéral en 1884,département en 1889).Celui-ci est issu de l'installation d'offices du Travail dans les différents Etats de l'Union;le premier fut créé dans l'Etat du Massachussetts, en 1869 par Caroll Wright.

Cette création fut souhaitée par une commission parlementaire provoquée par des pétitions ouvrières sur la journée de 10 heures. Elle fait voter un premier Act en 1846 sur le travail des enfants: ce n'est alors qu'une loi hygiéniste. Mais un nouvel Act est voté en 1867:il s'agit maintenant d'une loi scolaire:tout enfant de moins de 15 ans doit être scolarisé au moins 3 mois par an.

La commission parlementaire avait proposé cette idée d'une éducation technique obligatoire corrélativement à celle d'un bureau permanent d'information pour le monde ouvrier, ces deux mesures devant

permettre de ne pas avoir recours à la réglementation de la durée du travail par une mesure législative, ce qui était la revendication des syndicats ouvriers.

La commission parlementaire présente l'éducation technique comme une panacée. Elle se montre avantageuse pour tous, aussi bien entrepreneurs, ouvriers qu'apprentis. La scolarisation minore le temps d'apprentissage, donne plus vite à l'apprenti un salaire, et qualifie l'ouvrier. Le bureau d'information, quant à lui, permettra d'éviter le recours à des lois sociales contraignant les entrepreneurs; il offrira des éléments de comparaison entre les différents établissements industriels ou entre les différents Etats, il provoquera des mouvements d'opinion sur les mauvaises conditions de travail, par exemple, ou les bas salaires, etc... La régulation sociale se fera par l'information et le jeu des mouvements sociaux ou d'opinion et non par la loi ou le règlement. Les ouvriers doivent avoir un rôle actif dans l'amélioration de leur condition et ne pas toujours s'en remettre à l'intervention du législateur. Il en découle que "l'organisation pacifique des ouvriers pour des fins pacifiques et légales n'est plus un complot." selon l'expression de Carroll Wright. D'autre part "l'ouverture des livres de compte" doit permettre de meilleurs relations entre les entrepreneurs et les comités ouvriers. (32)

Les questions liées aux migrations de population entre les différents Etats, le développement de sociétés industrielles sur plusieurs Etats comme les chemins de fer amènent la création d'un bureau fédéral, en 1884, qui devient département d'Etat en 1889, avec Carroll Wright à sa tête. Là, sa compétence va s'étendre à des mouvements d'opinion les plus variés. Ainsi, des Ligues pour la Réforme du Divorce lancent une grande campagne pour l'établissement des statistiques sur le divorce en vue d'une harmonisation des législations et des pratiques judiciaires des différents Etats. Le Sénat américain charge alors Carroll Wright d'une grande enquête; celle-ci est menée par des agents fédéraux qui se rendent dans tous les tribunaux et non par voie de questionnaires administratifs aux magistrats. Ceci permet au bureau central d'établir des tableaux numériques soignés et précis sur les mariages et les divorces dans tous les Etats-Unis.

D'autres grandes enquêtes furent menées par des délégués spéciaux; ainsi celle sur les prix de revient dans les unités de production de 83 pays différents qui a permis à Carroll Wright de dresser une carte de la compétitivité économique des différentes nations, ou celle sur les crises économiques. L'exposé des motifs de la loi qui crée l'office du Travail en France nous montre que dans ses grandes lignes c'est ce département du Travail à l'américaine qu'il s'agirait introduire en France plutôt que la commission centrale à la Bismarck.

"Le département du Travail, dit le Ministre, est maintenant un grand service autonome, dont le chef M. Carroll Wright est placé sous l'autorité directe du président des Etats Unis."

" Cette création... montre la tendance actuelle à chercher les solutions plutôt dans l'observation des faits positifs que dans les études doctrinales... On s'aperçoit qu'en matière d'économie sociale la multiplicité et la diversité des faits rendent les généralisations difficiles... Il serait donc imprudent de chercher en des systèmes absolus les remèdes aux maux sociaux et de les attendre exclusivement de l'intervention de l'Etat... C'est surtout à l'initiative des intéressés qu'il faut demander la solution des graves problèmes que soulève l'évolution naturelle des sociétés civilisées. Mais ces intéressés sont eux-mêmes très incomplètement informés sur les choses qui les touchent de plus près. Ce n'est donc pas seulement pour se renseigner lui-même mais aussi pour éclaircir le pays et l'opinion que le gouvernement vous propose la création d'un office expressément chargé d'organiser la statistique du Travail, élément essentiel de toutes les améliorations auxquelles peut aspirer le monde des travailleurs..." (29)

L'office du "Travail " ne se bornera pas à dresser des tableaux arides, à recueillir des chiffres sans lien et sans rapport entre eux. Il aura aussi pour devoir d'en tirer les déductions et les enseignements qu'ils renferment, d'en faire en un mot de véritables leçons de choses vivantes et suggestives."

"Il devra déterminer les causes et les conséquences des crises industrielles et des conflits entre patrons et salariés, les effets

des associations patronales et ouvrières...en un mot,réunir tous les matériaux indispensables à la préparation rationnelle des réformes et constituer une sorte d'observatoire du travail." (29)

Concrètement,l'office tient "l'état civil"des syndicats,essaie de susciter un "mouvement statistique" auquel appelle le Bulletin de l'office du Travail dans son premier numéro:

"Grâce à la collaboration du public,ce bulletin sera un organe d'enquête permanente sur la condition des travailleurs et la situation industrielle."

Et effectivement,des érudits du monde ouvrier participent à l'office du Travail,répondant à la définition de Levasseur du statisticien: " un homme savant dans l'ordre des connaissances de son service".

Tout comme aux Etats Unis,on se méfie des intermédiaires ,on préfère faire confiance à des délégués permanents ou temporaires qui observent localement des conditions de travail et la vie industrielle.C'est aussi un schéma de fonctionnement centralisé qui est adopté.L'office va s'occuper d'un recensement par profession :celui-ci est adjoint au recensement général de la population de 1896 qui verra pour la première fois l'utilisation des machines statistiques,suivant l'exemple du census américain de 1891.

Dans la statistique des grèves,l'office ne s'intéresse pas au trouble de l'ordre public-il ne fait pas la comptabilité des désordres publics-mais au trouble d'un ordre économique-social-il fait la comptabilité des arrêts de travail si minimes soient-ils.Michèle Perrot dans son ouvrage "Les ouvriers en grève" (28),nous décrit l'activité quotidienne du personnel de l'office qui recherche dans les coupures de presse le moindre petit temps mort de l'activité industrielle. Une forte volonté pédagogique caractérise aussi le projet de l'office du Travail:faites des "leçons de choses" de vos tableaux chiffrés, dit l'exposé des motifs de la loi de 1891.Levasseur,lui-même, définit l'office comme une"école expérimentale d'études économiques". Il s'agit moins d'un combat contre l'ignorance que contre les systématisations doctrinales;il faut "rendre difficile les généralisations" par l'exposition de la"diversité des faits."Levasseur manifeste aussi son inquiétude devant la traduction d'une expression politique populaire par le suffrage universel:l'office du Travail doit être

une "tribune des questions ouvrières ,restant ouvert impartialement à tous les faits ...Il faut écouter les bruits qui montent d'en bas, il faut écouter surtout dans une démocratie parce que l'investiture politique y est donnée par les grands nombres." (17)

### Les services de la Présidence du Conseil

Autant la création de l'office du Travail n'apporte pas de changement important dans les institutions de la III<sup>e</sup> République, il s'agit tout au plus de l'adjonction d'un ministère supplémentaire, autant la création de services d'information et de coordination rattachés directement à la Présidence du Conseil amène une transformation profonde dans l'histoire constitutionnelle de la III<sup>e</sup> République.

Dans le passage du régime parlementaire du dix-neuvième siècle à un régime contemporain où l'exécutif joue un rôle bien plus important, l'épisode du rattachement d'un "cabinet statistique" à la Présidence du Conseil est déterminant. Parmi d'autres, deux noms, deux carrières politiques restent attachés à cette transformation, celui de Léon Blum qui développe le thème d'un Président du Conseil coordinateur des travaux gouvernementaux et directeur des travaux parlementaires dans "La Réforme Gouvernementale," en 1918 (5) et celui d'Emile Borel qui assure la direction des bureaux durant la Présidence du Conseil de Paul Painlevé en 1917 et la présidence de la sous-commission extraparlamentaire de réforme de l'exécutif de 1934 qui prône le rattachement des services d'information et de contrôle à la Présidence du Conseil.

Blum, dans un texte écrit tout juste après la chute du cabinet Painlevé, définit ainsi le projet:

"Il nous faut un bureau des affaires générales, bureau central, bureau unique...il préparera la décision du Président du Conseil, il assurera la liaison effective de ministère à ministère. Ce bureau, tel que je le conçois, n'a pas d'affaires réservées, traitées exclusivement par lui. Je le veux sans portefeuille... Le bureau devra réunir l'ensemble des services statistiques aujourd'hui dispersés, alors que les chiffres n'instruisent

que par la confrontation et l'interprétation; il devra grouper les services d'études juridiques et de législation comparée... Il aura à sa tête un certain nombre d'hommes que l'étendue de leur intelligence et de leur culture rend capables de mettre promptement à point toutes les affaires, de les pénétrer avec une véritable impartialité, de les rapporter à la totalité des données qu'ils possèdent, de prévoir leurs échanges et leurs répercussions, de les élever en un mot à ce degré où apparaîtra leur relation avec l'ensemble d'une politique." (5)

L'expression de Blum, "je le veux sans portefeuille" s'oppose à la formule de Viviani qui désirait faire du ministère du Travail " un grand ministère d'enquête et d'études".

L'information nécessaire au gouvernement ne doit pas se concentrer en un département, n'avoir qu'un seul champ d'études, c'est toute prise de décision qui doit faire appel à enquêtes et études préalables.

"Il n'est plus possible aujourd'hui, sans statistique de gérer les affaires publiques." (E. Borel) (6)

L'homme employé dans ces services n'a plus une compétence locale, "l'homme savant dans l'ordre de connaissances de son service" de Levasseur, mais générale; sans, précise Blum, qu'ils soient "omniscients" il nous faut des "individus à la raison assez large pour embrasser les ensembles, assez nette, et servie par une volonté assez ferme". (5)

Avec Levasseur, nous avons une pensée politique qui exprimait son inquiétude devant la peur du nombre; ici, la pensée politique de Blum s'inquiète des dysfonctionnements du système parlementaire, de ses lenteurs, de ses affrontements stériles. Il faut introduire un calcul d'efficacité dans la vie politique, il faut inventer comme une "méthode Taylor" (Léon Blum) (5) pour le gouvernement et bannir le député flâneur, avocat d'un procès interminable, ainsi que "l'effort inefficace, l'agitation en pure perte" et la succession de cabinets ministériels aux politiques contradictoires.

Un chef de gouvernement avec des bureaux préparant ses décisions et coordonnant l'action gouvernementale est un remède homéopathique à la montée des dictatures en Europe; c'est en ce sens que le député Emile Borel déclare que le "régime parlementaire" constitue déjà la "dictature constitutionnelle du Président du Conseil." "L'instauration d'un Cabinet Statistique à la Présidence du Conseil ne nécessite pas

de révision constitutionnelle et permet de faire face, avec une économie de moyens, à la montée des périls.

Mais c'est aussi à un complet renouvellement des pratiques administratives auquel on assiste; lié aux circonstances de la guerre 1914-1918, le War Cabinet anglais est l'exemple-type de ce nouveau dispositif statistique dans l'appareil gouvernemental, du renouvellement des pratiques administratives et de l'appel à un nouveau personnel. Le War Cabinet regroupait dans un "bureau des affaires générales" un personnel provenant non de l'administration mais de l'université et du journalisme; on reprochait aux techniciens de l'administration de saisir les affaires dans un esprit trop étroit, d'être trop attachés à leur service. Or le gouvernement voulait des éléments complets et rapidement renouvelables. Une carte du front varie tous les jours.

En France, un mouvement similaire existe; de nouveaux services apparaissent doublant les services traditionnels; les universitaires sont mobilisés; Borel s'occupe de la guerre sous-marine, le sociologue Simiand de l'armement, le statisticien Fernand Faure de la commission économique, les juristes Dubois-Richard, Germain-Martin de la coordination.

Le maître d'œuvre de cette mobilisation de l'université est Paul Painlevé qui fait une rapide ascension politique. Dans les années 10, il s'était occupé du développement de l'aviation; en octobre 1915 il est appelé par Briand à l'Instruction Publique pour s'occuper des "inventions concernant la défense nationale." Il organise les relations entre les laboratoires et les industries d'armement. Painlevé est nommé ministre de la Guerre en mars 1917 et prend la Présidence du Conseil en septembre 1917. Il fait alors une expérience brève et cruelle du pouvoir, avec Borel comme secrétaire de ses services. Ils constituent des centres de réflexion sur la stratégie, mêlant l'économique et le militaire dans des cabinets statistiques frappés du sceau du secret.

A un grand laboratoire d'études législatives, ce que voulait être l'office du Travail, se sont substitués ces comités d'études où "ce n'est plus une règle de droit" qui est d'abord recherchée, mais "une règle d'organisation rationnelle, susceptible de procurer à un groupe humain le maximum possible d'utilités individuelles et collectives." (13)

C'est aussi à la naissance d'une nouvelle pensée constitutionnelle à laquelle nous assistons -

Chez Condorcet, seule l'assemblée permettait d'élaborer les règles d'organisation collective. Des instances, comme les Académies Savantes ne jouaient qu'épisodiquement un rôle consultatif.

Maintenant, les divers bureaux d'études jouent un rôle déterminant dans ces élaborations. A eux de chercher, selon Borel, "des modes d'organisation suffisamment souples pour améliorer des institutions politiques, économiques et intellectuelles du pays" en faisant l'appel à une "consultation des compétences et de la représentation professionnelle."

Que l'assemblée se borne, nous dit Borel, à faire un choix entre plusieurs textes.

Références bibliographiques

- (1) AFTALION A. Cours de statistique, polygraphié PUF, 1928
- (2) AUGELARIBE, BERTHOD A., BOREL E., BOUGLE C., DALADIER E., DEMANGEON A., HERRIOT E., JEZE G., LEVY-BRUHL L., PAINLEVE P., RIST C., SEIGNOBOS C., SCALLE G., La Politique Républicaine, Paris, 1924
- (3) BERTILLON J. Cours élémentaire de statistique administrative Paris, 1896
- (4) BLOCK M. Traité théorique et politique de statistique Paris, 1878
- (5) BLUM L. La réforme gouvernementale Paris, Grasset 9<sup>e</sup> éd. 1936
- (6) BOREL E. La statistique et l'organisation de la Présidence du Conseil, Journal de la Société de Statistique de Paris, 1920
- (7) BOREL E. Organiser, Paris, 1925
- (8) BOREL E. Rapport de la commission de la réforme de l'Etat, Annexe 3582, J.O. Doc. Parl. Chambre, Juin 1934, pp 1010-1013
- (9) BOREL E. Valeur pratique et philosophie des probabilités Paris, Gauthier-Villars, 1939
- (10) BOREL E., BORN M., ESMONIN, HALBWACHS M., LANDRY A., SIMIAND, ... La statistique, ses applications, les problèmes qu'elles soulèvent, 7<sup>e</sup> semaine du centre international de synthèse, juin 1935, 1944
- (11) CAVAILLES J. Du collectif au pari, Revue de métaphysique et de morale, tome 47, 1940, p. 139
- (12) DUBOIS-RICHARD P. L'organisation des services de la Présidence du Conseil, Revue du droit public et de la science politique, tome 36, 1919
- (13) DUBOIS-RICHARD J. L'organisation technique de l'Etat, Paris, Sirey, 1930

- (14) FENYVESSY J. Les offices du Travail, Revue d'économie politique, tome 12, 1899 p.440
- (15) FRECHET M. Emile Borel, philosophe et homme d'action, Paris, 1967
- (16) GICQUEL J., SFEZ L. Problèmes de la réforme de l'Etat en France depuis 1934, Paris, PUF, 1963
- (17) LEVASSEUR E. L'ouvrier américain, Paris, 1898
- (18) LEVASSEUR E. La population française, Paris, 1889
- (19) LEVASSEUR E. Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870, 2<sup>e</sup> éd.; Paris, 1904
- (20) LEVASSEUR E. Salariat et salaires, Paris, 1909
- (21) LEVASSEUR E., BERTILLON J. Rapport au ministre du commerce, de l'industrie (...), J.O 30 novembre 1904
- (22) MARIETTI P.G La statistique générale en France, Paris, PUF, 1949
- (23) MARUE JOULS Rapport sur le projet de loi tendant à la création d'un office du Travail, Annexe n°1578, J.O.Doc.Parl. juillet 1891, p.1615
- (24) Message d'un mathématicien: Henri Lebesgue, Paris, Blanchard, 1974
- (25) Ministère Belge de l'Industrie et du Travail, L'office du Travail de 1895 à 1905, Bruxelles, 1909
- (26) NARDY J.P. Levasseur géographe, dans : Pour le cinquante-naire de la mort de Paul Vidal de la Blache, Cahiers de géographie de Besançon, Paris, 1968
- (27) PAINLEVE P. Paroles et écrits, Rieder, 1937
- (28) PERROT M. Les ouvriers en grève. France 1871-1890, Paris, Mouton, 1974
- (29) ROCHE J. Exposé des motifs du projet de loi tendant à la création d'un office du travail, Annexe 1496, J.O. Doc. Parl. juillet 1891

- (30) SIMIAND et BLONDEL Rapport au Conseil National Economique :  
l'organisation de la documentation économique  
et statistique , J.O. 13 avril 1932
- (31) TARDIEU A. L'épreuve du pouvoir , Paris , Flammarion , 1931
- (32) WRIGHT C.D. L'évolution industrielle des Etats Unis ,  
préface d'Emile Levasseur , Paris , 1901
- (33) WRIGHT C.D. First special report of the commissioner of  
Labor : Marriage and divorce in the United  
States 1867 to 1886 , 1889  
Washington , 1897
- (34) Décret relatif à la Statistique Générale de  
la France J.O. 31 octobre 1935